

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION

DU 5 MARS 2024

Ce CSAR s'est tenu dans un contexte de changement de direction de la DGFIP.

Nous apprenions la veille l'arrivée de Mme Amélie Verdier à la tête de la direction générale des finances publiques et quelques jours plus tard, le départ d'Antoine Magnant comme directeur de Tracfin.

Mme Verdier a souligné la capacité de réaction de notre direction face à des chantiers imprévus et l'engagement des agents, l'image positive auprès des autres services de l'État et du grand public.

En introduction, elle a souhaité affirmer son attachement au dialogue social, à l'importance de pouvoir se dire les choses lors des bilatérales, y compris les désaccords. Elle dit avoir conscience du contexte pas simple d'évolution des emplois bien que la réduction soit réduite, et que les effectifs du contrôle fiscal aient été renforcés.

À la suite des déclarations liminaires, la DG s'est dit en accord avec le rôle social et même politique de la DGFIP qui est, selon elle, une administration régaliennne.

Elle espère ne pas avoir été nommée parce que femme mais sera à la hauteur des attentes. Mme Verdier n'a pas le sentiment d'un plafond de verre mais sait qu'il existe.

Notre administration est aussi un reflet de la confiance que les concitoyens ont envers l'état. Il faut apporter des réponses à toutes et tous, mettre de l'humain et avoir la capacité d'agir au plus près des personnes.

Sur la situation des personnels, c'est sa responsabilité de les entendre et de trouver des réponses, de continuer le travail sur la sécurité des agents.

Concernant l'appel des listes complémentaires, le calendrier existe et sera respecté.

Concernant l'ambiance générale, l'observatoire existe, avec une participation en hausse.

Elle rejoint les interrogations sur le sens du métier face au data mining, à l'Intelligence Artificielle et comprend le questionnement des agents.

Concernant l'impact de l'annulation de crédits, aucune décision n'est prise à ce jour.

Elle a appuyé sur l'exemplarité mais être exemplaires n'est pas faire des choses en coin de table, il n'y aura pas d'impact sur les effectifs.

Concernant l'évolution indemnitaire, il y a des perspectives d'arriver à un accord au bénéfice des agents de la DGFIP, pas beaucoup d'autres administrations auront cette perspective.

Nous devons être exemplaires en matière de progrès de l'Égalité professionnelle.

Concernant GMBI, elle reste à notre écoute, il faut faire mieux cette année.

Assurer la continuité du service public, expérimenter de nouvelles organisations du travail, c'est aussi l'exemplarité, ainsi pour la semaine de 4 jours, il faudra regarder ce qui est possible dans le contexte.

Pour la CGT Finances Publiques, l'exemplarité équivaut à l'austérité pour de nombreux agent-e-s puisqu'elle dure depuis plus de 20 ans. Elle doit fonctionner dans les 2 sens, particulièrement sur le pouvoir d'achat. Bruno Lemaire a conseillé aux entreprises d'augmenter les salaires alors soyons exemplaires. Si 3,5 % est une hausse historique, c'est simplement parce qu'il n'y a pas eu de revalorisation depuis longtemps. Nous assistons à une précarisation de la fonction publique ce qui va avec le manque d'attractivité.

L'indemnitaire ne réglera pas tout. Le compte n'y est pas. Les 40 € font suite à 20 ans de rien, ce n'est pas suffisant. Les agent-e-s pourront faire valoir leurs revendications le 8/03 et le 19 /03.

Concernant le 10 mai, cela semble anecdotique mais les agent-e-s prennent le refus de pont pour une énième forme de mépris.

Sur les conditions de travail, les résultats de l'observatoire interne et du sondage Ipsos, seront sûrement encore à la baisse.

Dans la direction de Paris, comme dans d'autres, on assiste à des chaises musicales, il n'y a pas de vérification des plans, les meubles ne suivent pas ... les travaux ne sont pas faits et les agents se retrouvent à travailler dans des chantiers. Le NRP est source de stress, d'incertitude sur les missions, sur le manque de continuité des postes.

La CGT Finances Publiques a introduit un droit d'alerte sur les RPS, qu'en est il ?

Il y a urgence à réponse et à démontrer l'exemplarité de l'administration envers ses agents

Concernant GMBI, la DGFIP a failli sur cette mission. Les OS ont posé des alertes mais aucun pragmatisme de la direction générale qui avait pourtant su reporter le prélèvement à la source.

Selon Amélie Verdier, en ce qui concerne le contrôle fiscal dans le Rhône, si elle croit au dialogue social, elle y croit aussi et surtout en local.

Elle prend en compte les avertissements sur la manière dont l'exemplarité est ressentie. Pour elle, l'exemplarité est un constat et non une injonction.

Nous devons aller vers une stabilité de notre réseau et des organisations. Il faut se concentrer sur les métiers.

Elle insiste sur son intérêt pour l'expérimentation de nouvelles organisations du temps de travail et dit ne pas partir du principe qu'il y a les anciens et les modernes.

➔ FICHE 1 : OUVERTURE PÔLE NATIONAL DE CONTRÔLE À DISTANCE

👁️ Présentation de l'administration

Celui-ci sera localisé à Lorient sur le modèle des PNCD des particuliers.

Son rôle sera le contrôle sur pièce de dossiers professionnels simples et de mettre en place les procédures de régularisation. La base du travail seront les fiches data-mining de SJCF-1D, en particulier les anomalies non prises en charge par autres services de contrôle type rétentions TVA simples, taux réduits d'IS, erreurs de report crédit TVA et déficits. Le service de la DG se déplace régulièrement pour expliquer construction des listes Data Mining (DM), requêtes... Enjeux 3000 à 4 000 €.

👁️ L'analyse de la CGT Finances Publiques :

Après le rappel du cadre juridique permettant de déroger à la compétence territoriale des services de contrôle, la fiche précise que l'activité n'interférera pas avec les BDV et PCE car le PNCD sera alimenté exclusivement par des listes data-mining (DM).

Deux sujets d'observations, en confrontant les éléments de la fiche CSAR avec la note 2023/12/3598 de SJCF-1D (le service de Data Mining) sur l'analyse qualitative du DM (les éléments *en italique* sont des extraits de la note) :

Concernant la non interférence, *les résultats DM présentés dans la note sont des minorants, de nombreux dossiers identifiés à risque par le DM n'ont pas été envoyés dans les directions compte tenu de la sélection de ces dossiers en local par requêtage ou auto programmation. Il est précisé que les motifs identifiés par SJCF-1D sont probablement différents des motifs de programmation et/ou redressements (sic) in fine observés.*

Si on analyse les résultats du DM, les listes sont autonomes mais les dossiers ont déjà été topés par le service local pour d'autres motifs ou encore on topé simple, mais si on se rend compte qu'il existe des motifs différents et plus compliqués. Qu'est ce qui est prévu dans ce cas ?

Sur le sujet d'un service alimenté exclusivement par DM : « *Afin d'éviter tout sentiment de lassitude ou de crainte par rapport à une charge de travail non maîtrisée, il est préconisé de limiter la volumétrie des dossiers affectés par agent, quitte à prévoir un cadencement d'affectation, et surtout de ne pas traiter de manière exhaustive les listes DM* ».

Donc, il ne faut pas confier exclusivement des listes DM et aujourd'hui, c'est ce exactement ce qui sera fait dans le PNCD.

La programmation de 50 % de traitement de ces dossiers, ce n'est plus du fantasme mais du vécu.

Il faut aussi parler des contextes stratégiques et politiques de ces services. Les dossiers sont ceux de petites entreprises qui auront une impression d'éloignement de la DGFIP avec un service à distance. 783 emplois dans les DDFIP et en parallèle d'un petit PNCD, ça laisse dubitatif sur l'efficacité. Sur la technique, nous avons des remontées de PCE qui font par d'inquiétudes.

Pour le bureau SJCF-1D il y a compétence nationale, nous n'irons pas au-delà de la programmation au niveau des 50 %, en plus de l'IA, il y aura aussi des croisements de données, restent donc 50 % pour les autres programmations. Leurs retours diffèrent sur les PNCD des particuliers. Pas de bilan pour l'instant mais les agents sont plutôt satisfaits car rassurés dans leurs travaux, accompagnés de fiches qui aident à l'appropriation du contrôle.

Il n'y a pas de traitement exhaustif des listes envoyées dans les directions. Il y a eu co construction avec le terrain. 20 emplois ont été alloués dans le cadre du plan fraude.

La caractéristique d'un dossier simple est que ça doit être rapide, s'il est complexe, le dossier doit être renvoyé au service localement compétent. Le contentieux sera géré par le PNCD et le recouvrement est de la compétence des directions.

Ils ont fait des demandes à des « directions miroir » fin mars, il y aura un GT sur l'organisation du contrôle et le positionnement des PCE afin pour donner lignes directrices aux directions.

☛ **Conclusion d'Amélie Verdier :**

- 1 ▪ Il y a eu des GT, donc des échanges, donc évolution sur ces métiers.
- 2 ▪ Objectif pas plus que 50 %.
- 3 ▪ Évaluation nécessaire des PNCD particuliers.

☛ **VOTE CONTRE à l'unanimité**

➔ **FICHE 2 : CLASSEMENT POSTES COMPTABLES**

☛ **Présentation de l'administration :**

Il se fait 2 fois par an et sera publié fin juin avec publication des projets de réorganisation des postes comptables.

☛ **Analyse de la CGT Finances Publiques**

Le projet soumis à avis du CSAR modifie l'arrêté du 8/11 (pris à l'issue des deux votes unanimes négatifs dans les CSAR du 16/10 puis 26/10). Ces votes contre unanimes se sont exprimés par rapport à la méthode de détermination de ce classement, en particulier les « *marges de manœuvre encadrées offertes aux Directions afin d'adapter le classement au contexte local, non appréhendable par les seuls critères mathématiques* ». Cette « opacité » des critères locaux a suscité le rejet de l'ensemble des OS.

Le projet a été présenté 2 fois et les votes unanimes contre les 2 fois.

Le projet est adopté en l'État. Il semble manquer quelque chose en matière de dialogue social !

☛ **VOTE CONTRE à l'unanimité**

➔ **FICHE 3 : GÉNÉRALISATION DU RECOURS À DES PARTENAIRES PRIVÉS POUR LA VENTE DE GRÉ À GRÉ DES BIENS IMMOBILIERS ISSUS DES SUCCESSIONS VACANTES**

☛ **Présentation de l'administration :**

Il a été mené une expérimentation de recours à des partenaires privés car il y a une augmentation constante de la charge de travail. De 10000 en 2013, nous sommes passés à 18000 en 2023 nominations.

Il y a eu mise en place d'assistants digitaux, d'un portail des successions vacantes, un second portail ouvrira en avril avec les télédéclarations.

Un dialogue de gestion a été mis en place pour les pôles de successions vacantes et de nombreuses simplifications ont été appliquées à cette mission, par exemple la dématérialisation des annonces légales. 357 millions d'actif ont été liquidés (158 millions en 2016).

Le taux de traitement du flux est de plus de 100 % ce qui est un grand progrès.

Cette mission a vu la création de 8 emplois de cadres A dans le réseau, plus une équipe de renfort pour soutenir pôles en difficultés.

Les partenaires privés dont c'est le métier ont été sollicités pour les diagnostics par exemple.

☛ Résultats de l'expérimentation :

Le constat est fait qu'il y a un stock important à gérer et que les biens s'appauvrissent.

L'augmentation de charge est venue dans une ambiance de moyens contraints.

Le principe du recours est de 7 pôles qui se sont positionnées sur des bouquets de service plus ou moins complexes. Les pôles se sont majoritairement positionnés sur des bouquets les plus intégrés. Le démarrage s'est fait progressivement pour chercher des partenaires.

301 biens vendus, c'est une progression des ventes, presque le double des pôles non expérimentateur avec 72 partenaires de vente.

☛ Analyse de la CGT Finances Publiques

Le titre est évocateur...

7 pôles (sur 17) l'ont expérimenté pendant 18 mois. Cette expérimentation a été initiée suite à la tension caractérisée par une hausse régulière de la charge depuis 10 ans (+ 48%).

A première vue, le recours au privé plutôt qu'à un renforcement des emplois statutaires est négatif. Il semblerait que les services expérimentateurs soient satisfaits de l'allègement de leur charge de travail (est-ce une surprise ?). Le sujet de la logique de coût est écarté car supporté par l'acquéreur (et non la DGFIP qui est vendeur).

Seule bonne (?) nouvelle, le recours au privé restera une faculté et non une obligation.

Recours à des partenaires privés ... crise d'urticaire de la CGT mais il est logique que les services soient satisfaits de l'allègement de leurs charges.

In fine, nous n'avons pas de posture idéologique sur les missions atypiques (tels que les centres de services bancaires) et en marge du cœur des missions régaliennes de la DGFIP.

Point Jeux Olympiques de Paris :

☛ Présentation de l'administration :

2 points de vigilance :

➡ L'adaptation organisationnelle des services et l'accueil du public.

➡ Du 1^{er} juillet au 9 septembre : la gestion des présences sur site.

La période la plus sensible sera du 26/07 au 11/08.

Il y aura une facilitation du TT avec 3 jours voir plus, la Dirco Idf et site de St Denis seront très concernés.

Les pacte finiront leur scolarité le 4 août.

Pour les LA et LEP, la formation est avancée d'une semaine (3 juin au 12 juillet).

La semaine du 5 au 9 août verra la prises de fonction des stagiaires.

☛ Analyse de la CGT Finances Publiques

En croisant les éléments issus de la Fonction Publique et du ministère, autour du cadre juridique de l'obligation de télétravail, les décrets et la circulaire ne permettent pas de lever le caractère volontaire du Télé Travail (TT). Seul l'accord TT de 2021 dans la FP le permet, *notamment en cas de pandémie ou de catastrophe naturelle*. Les JOP ne seront pas une pandémie et même s'ils seront assimilables à une catastrophe pour beaucoup, elle ne sera pas naturelle...A noter que, selon le même article de l'accord TT, *ce régime spécifique doit s'accompagner d'un dialogue social soutenu*.

L'UFSE nous avait indiqué à ce sujet que toutes les réunions d'information avaient été unilatérales et absolument pas caractéristiques d'un dialogue.

Du 22 au 26 juillet, les agent.es seront-elles et ils en TT ?

« Les agents dont la présence n'est pas indispensable seront en TT »

??? pour Bercy, n'y aura t il pas de malentendu sur le sujet du TT ?

Aux dires de la directrice générale, l'instruction est à la signature. La DG attend le cadre ministériel. Il y a les sujets de la mobilité, du TT... l'information va très vite arriver.

Elle se déplacera à la Dirco IDF vendredi. Le recensement des congés est en cours sur Bercy.

Une réunion spécifique aura lieu avant juin.

Nous sommes à nouveau intervenus concernant le TT obligatoire dans le grand Bercy. Nous ne devrions pas attendre que la circulaire soit publique ?

La DG a indiqué que, compte tenu de la circulaire « Borne », le cadre juridique permet d'imposer le TT et que ce sera donc le cas.

Puisque les votes ont été à l'unanimité contre, le CSAR est re convoqué jeudi 4 avril.

Le prochain devrait avoir lieu le lundi 10 juin.

Au final, ça change mais rien ne change, les CSAR et les votes passent, le dialogue social reste un monologue ...